



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
21 octobre 2021  
Français  
Original : anglais

## Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020) et 2585 (2021) du Conseil de sécurité

### Rapport du Secrétaire général

## I. Introduction

1. Le présent rapport est le soixante-quinzième présenté en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017), du paragraphe 12 de la résolution 2401 (2018), du paragraphe 6 de la résolution 2449 (2018), du paragraphe 8 de la résolution 2504 (2020), du paragraphe 3 de la résolution 2533 (2020) et du paragraphe 5 de la résolution 2585 (2021). Dans les quatre dernières, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre au moins tous les 60 jours un rapport sur l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui y figurent reposent sur des données auxquelles ont eu accès les organismes des Nations Unies présents sur le terrain et sur des éléments d'information provenant de sources gouvernementales syriennes et d'autres sources pertinentes. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur les mois d'août et de septembre 2021.

## II. Principaux faits nouveaux

### Points essentiels

1. Les violences ont redoublé d'intensité dans la zone de désescalade d'Edleb (nord-ouest de la République arabe syrienne) au cours de la période considérée, où une recrudescence de frappes aériennes, de tirs d'artillerie croisés et d'affrontements a été observée sur fond de flambée de cas de maladie à coronavirus (COVID-19). Dans le nord de la province d'Alep, les tirs d'artillerie croisés, les frappes aériennes, les accrochages occasionnels et les raids le long des lignes de contact se sont multipliés.



2. Des millions de personnes dans le nord et le nord-est de la République arabe syrienne sont touchées par la crise de l'eau et ne peuvent avoir un accès régulier et fiable à une eau potable en quantité suffisante, en raison de la baisse sans précédent du niveau de l'Euphrate, des précipitations irrégulières et faibles, de la capacité opérationnelle réduite de la station de pompage d'Alouk et des perturbations du réseau de distribution d'eau. La prévalence des maladies transmises par l'eau a augmenté dans les zones touchées. La perte des récoltes et des moyens de subsistance agricoles aggraverait probablement des taux d'insécurité alimentaire et de malnutrition déjà élevés. Les femmes et les filles, qui jouent un rôle de premier plan dans le secteur agricole, sont touchées de manière disproportionnée. L'ONU a établi un plan consolidé destiné à répondre aux besoins urgents de 3,4 millions de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire.

3. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a confirmé 206 attaques au cours desquelles au moins 126 civils (dont 17 femmes et 44 enfants) ont été tués. En outre, au moins 197 civils (dont 24 femmes et 74 enfants) ont été blessés lors des hostilités qui ont eu cours sur tout le territoire de la République arabe syrienne.

4. Dans le sud-ouest de la République arabe syrienne, des pilonnages et la recrudescence des affrontements au sol dans certaines parties de la province de Deraa en août, en particulier dans le quartier de Deraa el-Balad, ont provoqué le déplacement de plus de 38 000 personnes. Les civils qui sont restés à Deraa el-Balad n'ont eu qu'un accès restreint à la nourriture, aux biens et aux services de base. Début septembre, suite à la négociation d'un nouvel accord entre les parties, la situation de sécurité à Deraa el-Balad s'est stabilisée. La plupart des personnes déplacées sont rentrées chez elles et les services publics sont en cours de rétablissement.

5. Les taux de transmission de la COVID-19 en République arabe syrienne sont restés élevés, ce qui exacerbe une situation humanitaire déjà catastrophique. Dans le nord-ouest, en raison d'une flambée du variant Delta de la COVID-19 depuis la fin du mois d'août, plus de 1 000 personnes ont été testées positives chaque jour, mettant encore plus à l'épreuve un système de santé saturé. Dans tout le pays, seul 1,6 % de la population est entièrement vaccinée.

6. L'assistance humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires s'est poursuivie dans toute la République arabe syrienne. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a notamment distribué une aide à plus de 5,0 millions de personnes en août et 4,8 millions de personnes en septembre dans les 14 provinces et l'assistance acheminée à travers les lignes de front a augmenté tandis que le mécanisme transfrontalier continuait d'être activé. Le 31 août, le PAM a achevé une livraison d'aide alimentaire et nutritionnelle depuis la ville d'Alep (province d'Alep), contrôlée par le Gouvernement, jusqu'à un entrepôt dans la ville de Sarmada (province d'Edleb), sous le contrôle de l'opposition. Il s'agit de la première livraison acheminée à travers les lignes de front vers le nord-ouest de la République arabe syrienne depuis 2017.

7. Les conditions d'accès dans le pays sont complexes, du fait de la diversité des zones géographiques et des services qui nécessitent des modalités opérationnelles variées. Dans le nord-est, entre janvier et

septembre, 1 575 camions transportant de l'aide humanitaire ont franchi les lignes, soit une moyenne de 175 par mois. En août et septembre, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a acheminé trois convois à travers les lignes de front (2 ponts aériens et 1 convoi routier). Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a apporté un appui en envoyant 31 camions transportant plus de 40 tonnes de fournitures, tandis que d'autres organismes des Nations Unies ont également fourni une assistance. Au cours de la période considérée, un total de 13 convois composés de 470 camions se sont rendus dans le nord-ouest de la République arabe syrienne depuis la Turquie dans le cadre d'opérations transfrontalières, toutes ayant transité par le point de passage de Bab el-Haoua au cours de la période considérée.

### Point de la situation humanitaire

3. La violence s'est encore intensifiée dans la zone de désescalade d'Edleb (nord-ouest de la République arabe syrienne) et dans le même temps une flambée des cas de COVID-19 a été enregistrée. Les frappes aériennes et les bombardements réciproques ont continué de tuer et de blesser des civils, notamment des femmes et des enfants. Les bombardements aériens s'intensifient surtout au sud de l'autoroute M4, entraînant la destruction presque quotidienne d'infrastructures civiles. Des frappes aériennes auraient également touché les abords d'un camp de personnes déplacées à Maarret Misrin début septembre. Les bombardements réciproques et les affrontements entre les groupes d'opposition armés et les forces gouvernementales et progouvernementales de part et d'autre des lignes de contact dans la zone de désescalade d'Edleb se sont poursuivis.

4. Les tirs d'artillerie croisés, les frappes aériennes, les accrochages occasionnels et les raids le long des lignes de contact se sont intensifiés dans le nord de la province d'Alep, y compris les frappes aériennes dans la campagne sud du district d'Afrin. Pour la première fois depuis le cessez-le-feu de mars 2020, la violence a touché la ville de Bab et ses environs. Les 5 et 6 août, les bombardements, au cours desquels des résidences ont subi des dommages structurels, ont blessé au moins 24 civils. Les attaques aux engins explosifs improvisés se sont également poursuivies : des attentats à la voiture piégée non revendiqués se sont produits à Bab et Afrin, provoquant la mort de civils.

5. Des millions de personnes sont touchées par la crise de l'eau dans le nord et le nord-est du pays et ne peuvent avoir un accès régulier et fiable à une eau potable en quantité suffisante, en raison d'une série de facteurs, notamment la baisse sans précédent du niveau de l'Euphrate, les précipitations irrégulières et faibles, la capacité opérationnelle réduite de la station de pompage d'Alouk et les perturbations du système de distribution d'eau. La prévalence des maladies transmises par l'eau dans les zones touchées a augmenté, mettant à rude épreuve un système de santé publique déjà affaibli par des années de crise et saturé par la pandémie de COVID-19. La faiblesse des précipitations et la réduction drastique de l'irrigation ont également entraîné la perte de récoltes et de moyens de subsistance agricoles. Cela devrait aggraver considérablement les taux d'insécurité alimentaire et de malnutrition déjà élevés dans la région. Étant donné qu'elles représentent 70 % de la main d'œuvre agricole et qu'elles sont à la tête du ménage dans 25 % des cas, les femmes risquent d'être particulièrement touchées par la baisse de revenus susceptible de se produire si la pénurie d'eau entraîne une perte de récoltes faute d'irrigation. Le manque d'accès à une eau potable, sûre et propre a également des incidences sur la santé des femmes et des filles, y compris sur leur santé reproductive. Le 9 septembre, l'ONU a présenté

un plan consacré à l'intervention immédiate et aux besoins de financement liés à la crise de l'eau dans le nord et le nord-est de la Syrie, l'objectif étant de répondre aux besoins de quelque 3,4 millions de personnes dans les provinces de Deïr el-Zor, Hassaké, Raqqa et dans le nord-est de la province d'Alep, touchées par la crise de l'eau. Selon les projections, des épisodes de sécheresse anormale devraient se succéder lors la prochaine saison hivernale, ce qui pourrait exacerber le marasme économique et agricole et avoir un impact supplémentaire sur les moyens de subsistance et l'insécurité alimentaire.

6. À la station de pompage d'Alouk, le pompage est resté limité pendant la période considérée. Du 20 août au 10 septembre, le fonctionnement en a été interrompu du fait de l'insuffisance de l'alimentation électrique et des restrictions imposées à l'accès des techniciens chargés de l'entretien et des réparations. Le 10 septembre, l'alimentation électrique de la centrale de Darbassiyé a été rétablie et la station de pompage d'Alouk a recommencé à fonctionner. L'alimentation en eau a ensuite atteint la zone de Tell Tamr et le réservoir de Himmé. Le 12 septembre, une équipe technique a pu accéder à la station d'Alouk pour y effectuer des travaux de réparation et d'entretien. À la fin de la période considérée, la station de pompage d'Alouk était en état de fonctionnement (22 de ses 34 forages étaient opérationnels).

7. La ville de Bab et sa périphérie, soit quelque 185 000 habitants, ont continué de subir des pénuries d'eau potable et d'eau à usage agricole. Bab figure parmi les premiers sous-districts du pays à avoir signalé des maladies transmises par l'eau depuis mars 2017. L'ONU a continué de se mobiliser en faveur d'une reprise de l'approvisionnement en eau de la ville de Bab à partir de la station d'Aïn el-Beïda.

8. Fin septembre, quelque 58 400 personnes (93 % de femmes et d'enfants) se trouvaient encore au camp de Hol et 77 % des enfants qui s'y trouvaient étaient âgés de moins de 12 ans. Les conditions de sécurité dans le camp se sont encore détériorées au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ayant documenté 11 meurtres et 3 civils blessés par des assaillants non identifiés. Depuis janvier 2021, au moins 77 meurtres et 26 tentatives de meurtre ont été recensés. L'accès à la nourriture, aux soins médicaux, à l'eau potable, à la protection et aux autres services de base reste limité et la propagation de la COVID-19 est préoccupante. Les menaces et les attaques régulières contre les travailleurs humanitaires, y compris le personnel d'administration des camps, ont contraint certaines organisations d'aide à suspendre leurs programmes, privant ainsi les populations des services les plus élémentaires. L'ONU a continué de rappeler qu'il fallait assurer la sécurité dans le camp sans mettre en danger les habitants, sans violer leurs droits et sans restreindre l'accès humanitaire.

9. Daech, qui a été désigné comme groupe terroriste par le Conseil de sécurité, a continué de lancer des attaques dans les provinces de Deïr el-Zor et de Hassaké et dans la partie est de la province rurale de Homs. La destruction d'un important gazoduc dans le sud-est de Damas a entraîné des coupures de courant dans la ville et ses alentours. Les forces gouvernementales et progouvernementales ont lancé des opérations contre Daech en divers et multiples points de la partie centrale du désert de Syrie. Les Forces démocratiques syriennes ont lutté de leur côté contre Daech.

10. Dans le sud de la République arabe syrienne, des pilonnages et la recrudescence des affrontements au sol dans certaines parties de la province de Deraa en août, en particulier dans le quartier de Deraa el-Balad, ont provoqué le déplacement de 38 000 personnes, dont près de 15 000 femmes et plus de 20 000 enfants. Les civils qui sont restés à Deraa el-Balad ont subi de graves pénuries de nourriture, d'eau, d'électricité, de carburant et de gaz de cuisson, tandis que les établissements de santé ont été privés de fournitures médicales. L'hôpital Chifa et l'hôpital national de Deraa auraient été touchés par des tirs de mortiers le 30 août, entraînant des dommages structurels

mineurs. Début septembre, suite à la négociation d'un nouvel accord entre les parties, la situation de sécurité à Deraa el-Balad s'est stabilisée. Plusieurs attaques ont cependant continué à être signalées dans le sud-ouest, notamment des échanges de tirs, des embuscades et des assassinats ciblés.

11. Depuis que les civils peuvent quitter ou rejoindre la zone, 77 % des personnes déplacées sont rentrées chez elles, y compris toutes celles qui résident dans des refuges. Environ 10 % des personnes déplacées vivant dans des communautés d'accueil ont déclaré que les dommages graves subis par leurs maisons constituaient un obstacle au retour. Les risques de contaminations liés aux explosifs auraient également entravé les retours. Les établissements scolaires de Deraa ont rouvert leurs portes le 12 septembre. À Deraa el-Balad les services publics tels que l'eau, l'électricité et les réseaux de télécommunication sont en cours de rétablissement. Après deux mois de suspension de leurs activités, les boulangeries de Deraa el-Balad et de Tehrine sont de nouveau ouvertes. Les distributions de denrées alimentaires ont repris dans toute la province à compter du 10 septembre, les écoles endommagées ont été remises en état et certains partenaires humanitaires ont repris leurs activités ordinaires à Deraa el-Balad.

12. L'ONU n'a pas pu acheminer d'aide humanitaire aux 12 000 personnes vivant à Roukban. Les habitants de la région de Roukban continuent de vivre dans des conditions épouvantables en n'ayant qu'un accès limité à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé et aux autres services de base. Les efforts déployés par le Croissant-Rouge arabe syrien et l'ONU pour soutenir le transfert volontaire de certains résidents le 11 septembre ont dû être annulés lorsque des chauffeurs ont été importunés à leur arrivée au camp (voir par. 55 ci-après). L'ONU a continué de plaider pour qu'un accès humanitaire soit immédiatement mis en place et pour qu'une aide humanitaire parvienne sans délai aux personnes qui se trouvent toujours dans le camp.

13. Les taux de transmission de la COVID-19 en République arabe syrienne sont restés élevés et sont probablement bien plus élevés que les chiffres officiels, ce qui exacerbe une situation humanitaire déjà catastrophique. Les laboratoires ne disposent toujours pas de capacités suffisantes. Les équipements de protection et le matériel médical sont rares. Au 1<sup>er</sup> octobre, le Ministère de la santé avait signalé quelque 34 600 cas, dont 2 247 décès. Au cours des trois premières semaines de septembre, le nombre de cas signalés de COVID-19 avait augmenté de 70 %, ce qui fait craindre l'arrivée d'une quatrième vague dans le pays. Cette hausse a eu un impact sur les services hospitaliers : le taux d'occupation des hôpitaux où sont admis les cas graves de COVID-19 est désormais de 100 %. De nombreux établissements de soins de santé primaires et hôpitaux ont dû suspendre leurs services, en raison du nombre croissant d'infections parmi le personnel soignant. La situation est particulièrement grave dans le nord-ouest, où, en raison d'une recrudescence du variant Delta depuis la fin du mois d'août, plus de 1 000 personnes sont testées positives chaque jour. Le nombre total de cas positifs a augmenté de 170 % rien qu'en septembre, ce qui a entraîné une saturation des services de réanimation et mis à rude épreuve le système de santé. Outre la grave pénurie d'oxygène, le manque d'équipement de dépistage de la COVID-19 est problématique. La flambée actuelle empêche en outre les femmes et les adolescentes d'accéder aux services de santé sexuelle et reproductive, y compris les services de santé maternelle.

14. La campagne de vaccination se poursuit dans tout le pays, la priorité étant donnée au personnel soignant, aux personnes âgées, aux personnes souffrant de comorbidités et au corps enseignant. Le 15 août, la République arabe syrienne a reçu le deuxième lot de vaccins fournis par le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, soit 138 240 doses au total, dont 11 232 ont été envoyées dans le nord-est du pays. En septembre, 170 400 doses supplémentaires ont

été reçues, dont 12 800 ont également été envoyées dans le nord-est. Le prochain lot de vaccins fourni par le Mécanisme COVAX (soit 244 800 doses) est attendu sous peu. Une autre cargaison de plus de 36 480 doses a été envoyée dans le nord-ouest du pays le 15 août. Un troisième et un quatrième lot de vaccins fournis par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX (358 800 et 45 200 doses respectivement) ont été acheminés vers le nord-ouest les 3 et 13 septembre. La région nord-est de la République arabe syrienne a reçu 41 000 doses supplémentaires obtenues par des dons bilatéraux. Au 30 septembre 2021, un total de 835 917 doses de vaccins fournis par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX et de dons bilatéraux avaient été administrées, dont 146 120 doses dans le nord-ouest. À ce jour, seul 1,6 % de la population est entièrement vaccinée. La vaccination systématique a chuté en 2020 en raison de la limite imposée aux déplacements et de la crainte de transmission de la COVID-19 ainsi que des effets de la crise économique qui pèse sur les revenus des familles.

15. Les civils ont continué de subir de plein fouet la crise économique qui sévit dans toute la République arabe syrienne. D'après les chiffres du PAM, 44 % des ménages interrogés en août 2021 en République arabe syrienne ont indiqué que leur consommation alimentaire était faible ou insuffisante, soit une hausse par rapport aux 41 % d'il y a un an. Cette tendance était plus marquée chez les ménages dirigés par une femme (49 %) que chez ceux dirigés par un homme (43 %), et était plus prononcée chez les personnes déplacées à l'intérieur du pays (53 %) et les rapatriés (47 %) que chez les résidents (39 %). Cette détérioration fait ressortir une tendance durable à la dégradation de la situation de la sécurité alimentaire dans tout le pays. D'après les chiffres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la production de blé pour 2021 est estimée à environ 1,05 million de tonnes (contre 2,8 millions en 2020) et ne représente qu'un quart de la moyenne de 4,1 millions de tonnes d'avant la crise (au cours de la période 2002-2011), ce qui fait peser un risque de pénurie de blé et de farine en République arabe syrienne et vient aggraver l'insécurité alimentaire. La dégradation de la situation économique a des effets supplémentaires sur les coûts de production et de transport ainsi que sur la disponibilité de semences de qualité et d'aliments pour le bétail chez les agriculteurs.

16. La dernière enquête sur les ménages menée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le PAM dans le cadre de leur évaluation de l'impact socio-économique montre une diminution du revenu mensuel en juillet 2021 par rapport à juillet 2020 pour 37 % des ménages interrogés. Une micro ou petite entreprise sur cinq interrogées a dû fermer et d'autres ont rapporté une baisse de leur rentabilité financière. L'érosion continue du pouvoir d'achat et la baisse des moyens financiers ont poussé près de 7 ménages sur 10 interrogés en août (69 %) à acheter de la nourriture à crédit, soit une hausse de 5 % en glissement annuel, avec une part plus importante enregistrée parmi les ménages dirigés par des femmes (76 %). Le prix élevé des produits de base et les possibilités limitées de trouver des sources de revenus en République arabe syrienne ont également conduit de nombreuses familles à adopter des stratégies d'adaptation liées à l'alimentation, en réduisant par exemple le nombre de repas.

### **Point de la situation générale**

17. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie a annoncé la convocation de la sixième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle à Genève du 18 au 22 octobre. Cette annonce est intervenue à l'issue d'un dialogue intense avec les interlocuteurs syriens, notamment les Coprésidents de la Commission constitutionnelle (nommés par le Gouvernement de la République arabe syrienne et la Commission syrienne de négociation de l'opposition) et les acteurs régionaux et internationaux, ce qui a permis aux Coprésidents de s'accorder sur la méthode de travail de la Commission constitutionnelle, permettant ainsi à celle-ci de travailler sur

un processus de rédaction de réformes constitutionnelles, conformément à son mandat et à ses principales règles de fonctionnement (S/2019/775).

18. L'Envoyé spécial a continué de souligner qu'un cessez-le-feu à l'échelle nationale était une condition *sine qua non* à tout processus de paix. Il a continué de souligner qu'il était important d'agir sur la question cruciale des détenus et des personnes enlevées et disparues, car il s'agissait d'une obligation humanitaire et d'un impératif au regard des droits humains, ainsi que d'un pas vers l'instauration de la confiance entre les parties au conflit. L'Envoyé spécial a également continué de chercher à associer les parties prenantes internationales autour des questions d'intérêt et de préoccupation communs, l'idée étant de renforcer la confiance et le dynamisme devant mener à un règlement pacifique du conflit, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité.

### Protection

19. Dans toute la République arabe syrienne, les civils continuent de souffrir des conséquences directes et indirectes du conflit armé et de la violence. Du 1<sup>er</sup> août au 26 septembre, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a recensé dans le cadre des hostilités 206 attaques qui ont fait au moins 126 morts parmi les civils, dont 17 femmes et 44 enfants. En outre, au moins 197 civils (dont 24 femmes et 74 enfants) ont été blessés. Les hostilités s'étaient traduites notamment par des frappes aériennes, des frappes terrestres et des attaques menées au moyen d'engins explosifs improvisés ou de restes explosifs de guerre ainsi que des affrontements armés et des assassinats ciblés perpétrés par diverses parties au conflit ou par des assaillants non identifiés.

20. Les activités militaires et les violences perpétrées par les parties au conflit ont continué de faire payer un lourd tribut aux civils et aux biens civils dans toute la République arabe syrienne. Les bombardements et les frappes aériennes intermittentes essuyés dans la « zone de désescalade » d'Edleb et dans les régions avoisinantes ont continué de faire des morts et des blessés parmi les civils, de même que les combats internes ou externes entre plusieurs groupes armés dans les régions nord et est du pays. Nombre de ces attaques semblaient viser des civils ou ont été menées à proximité de lieux à caractère civil. Au vu des tendances observées, il semble que les parties au conflit n'aient pas respecté les principes fondamentaux du droit international humanitaire.

21. C'est dans les zones contrôlées par le Gouvernement que l'on a recensé le plus grand nombre de victimes civiles : au moins 46 civils, dont 5 femmes et 12 enfants, ont été tués et au moins 67 civils, dont 8 femmes et 27 enfants, ont été blessés par des frappes au sol, des fusillades au volant et des restes explosifs de guerre.

22. À Deraa, les hostilités se sont intensifiées entre les forces progouvernementales et les anciennes forces d'opposition armée. Du 1<sup>er</sup> août au 5 septembre, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a recensé au moins 15 morts civils, dont 3 femmes et 5 enfants, et 32 blessés civils, dont 4 femmes et 9 enfants. Le Haut-Commissariat a également constaté que trois mosquées et six écoles avaient subi des dommages.

23. Les parties au conflit ont continué de s'en prendre systématiquement aux civils (meurtres, privation arbitraire de liberté, torture, mauvais traitements et enlèvements notamment) et ont continué de violer les droits des civils à la liberté de circulation et d'expression, de réunion pacifique et d'association.

24. Les parties au conflit ont continué de procéder à des détentions arbitraires dans les zones qu'elles contrôlent. Dans la majorité des cas recensés par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, les détenus n'ont pas le droit de connaître les motifs de leur détention ni de bénéficier des autres garanties d'une procédure

régulière. Leurs familles ne savaient pas où ils se trouvaient, ce qui fait craindre que, dans certains cas, ces détentions soient en fait des disparitions forcées. Le Haut-Commissariat a continué de constituer des dossiers sur des cas de personnes décédées en détention, officiellement de causes naturelles. Les familles apprennent ces décès soit par hasard, soit lorsque les autorités les contactent directement. Bien souvent, les personnes concernées semblaient avoir été victimes de disparition forcée et il n'est révélé qu'elles ont été détenues par le Gouvernement qu'à l'annonce du décès. Les corps ont rarement été restitués aux familles. Celles-ci n'ont pas non plus eu la possibilité de contester la cause du décès consigné sur l'acte ou de s'enquérir de l'endroit où se trouve le corps.

25. En raison des hostilités, il a été difficile pour les civils d'accéder aux soins de santé et à l'éducation. Les parties au conflit ont continué d'intimider et de cibler systématiquement les civils, notamment les professionnels de l'éducation, de la santé et des médias ainsi que le personnel humanitaire. Elles ont procédé notamment à des arrestations arbitraires et à des attaques aux engins explosifs improvisés. Les femmes et les filles étaient toujours exposées à de multiples formes de violence fondée sur le genre, notamment le mariage précoce.

26. Au cours de la période considérée, quatre attaques confirmées par l'équipe de surveillance et d'information ont endommagé des établissements scolaires. Le 18 août, l'école secondaire Banin el-Balad, dans le quartier de Deraa el-Balad (Deraa) a subi des dommages structurels lors de tirs croisés. Le 27 août, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a apporté son appui aux écoles Safsaf et Aïn Karem, situées dans le camp de Deraa qui avaient subi des dommages lorsque plusieurs frappes terrestres se sont abattues sur la ville de Deraa. Le 3 septembre, dans la ville d'Aïn el-Arouss (province d'Edleb), un missile est tombé à l'intérieur des locaux scolaires, endommageant le bâtiment. Le 5 septembre, plusieurs roquettes ont touché un centre éducatif de la ville de Maarret Misrin, faisant des victimes civiles (dont 6 enfants) et détruisant le bâtiment. D'autres faits doivent encore être confirmés dans le cadre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information des Nations Unies.

27. Six attaques contre le personnel de santé ont été signalées dans le cadre du Système de surveillance des attaques contre les établissements et le personnel de santé de l'OMS ; il a été fait état d'un mort et de deux blessés. Les attaques ont touché l'hôpital public de Soueïda (Zeïd Chariti), l'hôpital public de Damas (Moujtahed), l'hôpital national de Deraa et l'hôpital Chifa de Deraa en août, ainsi que le centre de santé de Deraa el-Balad géré par le Ministère de la santé en septembre.

### **Intervention humanitaire**

28. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont continué d'apporter une aide humanitaire dans toute la République arabe syrienne (voir tableau 1). Ainsi, le PAM a fourni une aide alimentaire à 5 millions de personnes en août et à 4,8 millions de personnes en septembre, dans les 14 provinces. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a appuyé 126 centres opérationnels (communautaires ou annexes) et 117 unités mobiles à travers le pays, fournissant des services intégrés de protection aux personnes relevant de sa compétence. Des équipes de sensibilisation aux risques formées par le Service de la lutte antimines ont organisé des séances d'information à l'intention de plus de 18 630 civils afin d'encourager les habitants vivant dans des lieux où se trouve un grand nombre d'engins explosifs à prendre des précautions. L'ONU a continué d'épauler l'action menée face à la COVID-19 dans tout le pays, notamment en renforçant les capacités de surveillance et de diagnostic, en procédant à l'acquisition de fournitures et de matériel médical essentiel, en accompagnant la préparation clinique, en assurant la prestation de

services de santé indispensables, en favorisant les mesures de protection dans les écoles, en cherchant à favoriser l'acceptation du vaccin par la population et en appuyant les campagnes de vaccination.

Tableau 1

**Nombre moyen de personnes secourues chaque mois par l'ONU et d'autres entités, toutes modalités confondues, en République arabe syrienne : août et septembre 2021**

<i>Entité</i>	<i>Nombre moyen de personnes secourues par mois</i>
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	650 000
Fonds des Nations Unies pour la population	221 000
Fonds des Nations Unies pour le développement	43 300
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	430 000
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	173 500
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	30 900
Organisation internationale pour les migrations	161 500
Organisation mondiale de la Santé	844 000
Programme alimentaire mondial	4 900 000
Service de la lutte antimines	18 630

29. Dans le cadre de l'aide fournie par les organismes des Nations Unies depuis le territoire syrien, le PAM a notamment apporté une aide alimentaire à 3,7 millions de personnes en août et à 3,5 millions de personnes en septembre. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a fourni à 430 000 personnes une protection, des refuges et des articles non alimentaires. La FAO a aidé 61 850 personnes dans le cadre de ses activités ordinaires. L'OMS a aidé le Ministère de la santé à mener une campagne nationale de vaccination contre la COVID-19 du 5 au 16 septembre et a livré des équipements et des dispositifs essentiels aux laboratoires pour renforcer les capacités de dépistage. Le Service de la lutte antimines a effectué 37 missions d'évaluation dans la Ghouta occidentale, dans la province de Rif-Damas, dans les zones agricoles et résidentielles afin de délimiter les zones à déminer. L'UNICEF a fourni de l'eau potable à 262 000 personnes, dont plus de 145 200 enfants, dans neuf sous-districts. Au moyen d'équipes mobiles et de dispensaires fixes dans 91 sous-districts, l'UNICEF a dispensé des consultations ambulatoires à plus de 131 600 personnes, dont 110 100 enfants. L'UNRWA a fourni une aide pécuniaire à 347 900 réfugiés de Palestine.

30. Dans le cadre de l'aide humanitaire acheminée vers le nord-ouest de la République arabe syrienne via la frontière, le PAM a fourni une aide alimentaire à 1,3 million de personnes en août et en septembre. Afin de répondre aux besoins d'hébergement urgents des personnes déplacées et des communautés d'accueil, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a aidé 27 000 personnes dans la province d'Idlib au moyen de quatre convois transfrontaliers. L'Organisation internationale pour les migrations a apporté une aide multisectorielle à 202 000 personnes. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a continué de renforcer les capacités sanitaires locales et à soutenir la fourniture de services de santé reproductive vitaux de qualité aux personnes les plus vulnérables dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, en fournissant à 122 000 femmes enceintes et allaitantes des bons électroniques mensuels pour acheter des articles d'hygiène et en

offrant à plus de 440 900 femmes des services de santé procréative et une assistance face à la violence fondée sur le genre. Il s'agissait essentiellement de jeter les bases d'un relèvement et d'une résilience à plus long terme du système de santé, notamment en soutenant les capacités de gestion des risques liés aux urgences sanitaires.

#### *Fourniture et suivi de l'assistance transfrontalière*

31. Comme pour les programmes d'aide organisés depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, les livraisons transfrontalières sont effectuées conformément aux principes humanitaires et sur la base d'évaluations indépendantes des besoins. Toutes les opérations de l'ONU sont effectuées en réponse à des besoins déterminés dans le cadre de l'aperçu annuel des besoins humanitaires. De leur côté, les entités du système des Nations Unies qui mettent en œuvre les programmes humanitaires évaluent régulièrement les besoins dans le cadre de leurs opérations de suivi, et des évaluations conjointes sont faites, notamment en réponse aux chocs systémiques comme la pandémie de COVID-19. En fonction des besoins relevés, l'ONU prépare, en coordination avec ses partenaires humanitaires, les convois transfrontaliers correspondants.

32. L'aide acheminée au moyen du mécanisme transfrontalier des Nations Unies fait l'objet d'un contrôle tout au long de l'itinéraire, qui s'effectue à quatre niveaux distincts : a) à la frontière par le Mécanisme de surveillance des Nations Unies de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, qui vérifie la nature humanitaire de l'assistance des Nations Unies acheminée à travers la frontière ; b) dans les entrepôts en République arabe syrienne même, où l'aide est confirmée à son arrivée dans les entrepôts par des partenaires de réalisation fiables dont les antécédents ont été vérifiés ou par des contrôleurs tiers sous contrat avec l'ONU ; c) aux points de distribution, au moyen de vidéos et de photographies géomarquées et géolocalisées ; d) après la distribution aux bénéficiaires, notamment par la voie d'entretiens avec eux et de mécanismes de retour d'information par les populations. Les organismes des Nations Unies ont adopté des dispositifs adaptés à leurs besoins opérationnels et destinés à assurer la transparence et le respect du principe de responsabilité, tels que des codes QR pour suivre les articles individuels en temps réel, des systèmes de suivi de bout en bout d'un organisme tiers, qui permettent de suivre le parcours des articles depuis l'entrepôt en Turquie jusqu'au bénéficiaire, et un système de suivi sur les sites de distribution tout au long du processus. Ces mesures de suivi et de contrôle sont décrites plus en détail dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen des opérations humanitaires nécessitant un accès par les frontières et les lignes de front. (S/2020/401).

33. L'ONU continue de s'attacher, avec les donateurs et les partenaires, à veiller à l'application du principe de responsabilité, notamment en empêchant le détournement de l'aide dans les zones où sont présents des groupes terroristes désignés par le Conseil de sécurité. La transparence est essentielle dans un contexte opérationnel d'une telle complexité et l'ONU collabore étroitement avec les partenaires de réalisation et les donateurs concernant tous les aspects de l'intervention. Des examens réguliers sont menés pour veiller à ce que l'aide parvienne bien exclusivement aux civils qui en ont le plus besoin. Des systèmes sont en place pour repérer tout signalement d'aide qui ne parviendrait pas aux bénéficiaires prévus et pour y remédier.

#### *Mécanismes de distribution à travers la frontière*

34. Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, l'assistance humanitaire est acheminée au moyen des différents mécanismes de distribution de l'aide à travers la frontière. Les denrées alimentaires et les articles non alimentaires sont fournis

directement (assistance « en nature ») ou, dans certains cas, indirectement au moyen d'espèces ou d'un système de bons d'achat. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire en nature sont sélectionnés en fonction de l'évaluation des besoins entreprise par les organisations humanitaires et sur la base de critères d'éligibilité et de vulnérabilité convenus. Les partenaires humanitaires dans le nord-ouest du pays effectuent les distributions à un moment et en un lieu précis, souvent chaque mois, sur une place de marché ou un autre lieu central, ou par la voie de distributions en porte-à-porte (du fait notamment des mesures de prévention liées à la COVID-19). Les personnes doivent présenter une pièce d'identité correspondant au nom inscrit sur les listes de distribution vérifiées par les partenaires de réalisation.

35. D'après les derniers chiffres en date disponibles, 13 % de l'aide alimentaire a été fournie sous forme d'espèces et de bons d'achat en juillet, tandis que l'aide en espèces ou en bons d'achat représentait environ 23 % de l'aide totale concernant les articles non alimentaires en août. Les personnes recevant des bons d'achat ou des espèces sont choisies en fonction de l'évaluation des besoins et des mêmes critères d'éligibilité et de vulnérabilité que pour l'aide en nature. Le mode d'assistance choisie dans chaque endroit dépend du moyen jugé le plus efficace pour répondre aux besoins essentiels. Avant de lancer le programme, une évaluation du marché est faite pour étudier la disponibilité et la fréquence des approvisionnements, l'accessibilité des marchés et la capacité des vendeurs. Des bons papier munis d'un plomb de sécurité et d'un numéro de série sont créés pour être utilisés chez des vendeurs agréés. Les personnes reçoivent leurs bons dans un lieu convenu et un jour précis et doivent présenter une pièce d'identité. Tous les bons utilisés sont récupérés auprès des vendeurs pour vérification. Concernant l'aide en espèces, une somme d'argent convenue est transférée à la personne en fonction du panier de dépenses minimum pour la survie, qui est revu et actualisé chaque mois par un groupe de travail technique. Les personnes touchent des espèces par l'intermédiaire d'un service monétaire choisi par le partenaire de réalisation.

36. D'autres formes d'assistance sont fournies au moyen d'un large éventail de services, y compris, mais sans s'y limiter, l'approvisionnement des installations médicales existantes en articles de santé essentiels, l'approvisionnement des écoles en combustible, la fourniture de services de protection pour les cas de violence de genre et le soutien aux activités de subsistance. Les médicaments sont distribués aux pharmacies ou aux installations médicales qui les prescrivent sous ordonnance. L'aide comprend également le versement de salaires au personnel médical et aux enseignants.

Figure I  
**Nombre de bénéficiaires ciblés par une aide humanitaire de l'ONU  
 et de ses partenaires (voir annexe II) acheminée par convois humanitaires  
 transfrontaliers, par type d'aide : août et septembre 2021 (moyenne mensuelle)**

(En milliers)

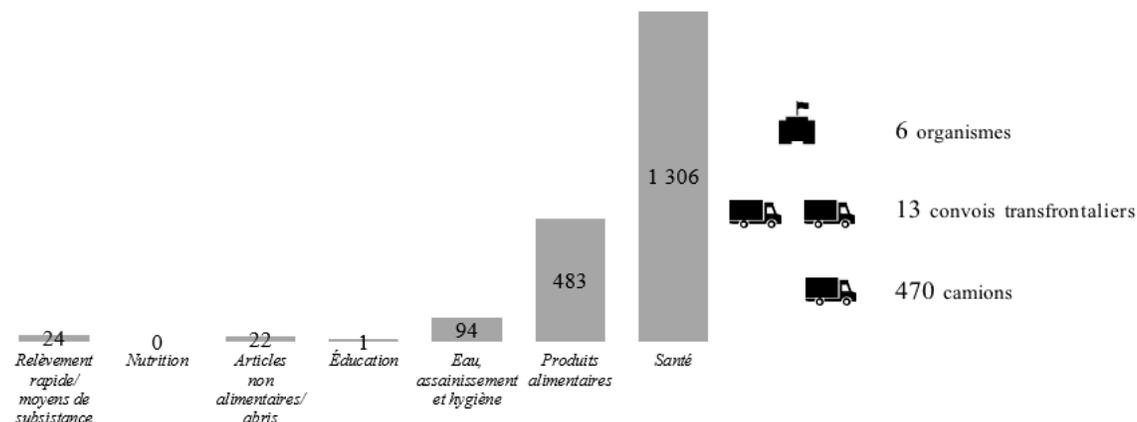


Tableau 2  
**Nombre de bénéficiaires de l'aide acheminée à travers la frontière, par secteur  
 et par district : août et septembre 2021 (moyenne mensuelle)**

Province	District	Relèvement rapide/moyens de subsistance	Éducation	Produits alimentaires	Santé	Articles non alimentaires/abris	Nutrition	Eau, assainissement et hygiène
Alep	Afrin	2 477	–	27 500	–	900	–	–
Alep	Bab	4 133	–	–	–	–	–	–
Alep	Izaz	352	–	43 454	750	1 500	–	4 500
Alep	Jarablos	306	–	–	–	1 500	–	–
Alep	Jabal Semaan	255	–	55 000	–	–	–	75 000
Edleb	Harem	974	–	319 461	–	4 375	–	14 241
Edleb	Edleb	8 577	992	38 013	1 304 974	13 500	–	–
Edleb	Jisr el-Choughour	7 282	–	–	–	–	–	–

37. La Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins d'information établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés, dans lesquels figuraient des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter une aide bilatérale ainsi que d'autres formes d'assistance humanitaire à la République arabe syrienne.

#### *Activités de relèvement rapide et de subsistance*

38. Les activités de relèvement rapide et de subsistance représentent un pilier essentiel de l'intervention humanitaire en République arabe syrienne, l'objectif étant de permettre aux personnes dans le besoin de retrouver leur mode de vie en leur fournissant des services essentiels et des moyens de subsistance. L'ONU et ses partenaires accompagnent des projets d'activités de relèvement rapide et de subsistance dans cinq domaines distincts : a) la réparation et le relèvement

d'infrastructures civiles essentielles ; b) l'enlèvement des débris et des déchets solides ; c) les activités génératrices de revenus et les interventions fondées sur le marché ; d) la formation professionnelle et la formation qualifiante ; e) la cohésion sociale et les interventions communautaires.

39. Les interventions de relèvement rapide sont fondées sur des analyses rigoureuses des facteurs de conflit locaux ainsi que des dynamiques de pouvoir locales, afin d'éviter que ne se perpétuent les schémas d'inégalité et d'exclusion. Les interventions visent non seulement à rendre les services de base plus efficaces, mais aussi plus transparents et inclusifs. La participation communautaire à la réhabilitation des infrastructures et des services renforce la cohésion sociale en favorisant la coopération intercommunautaire autour d'intérêts communs.

40. Afin d'atténuer les effets de la récession économique et de la pandémie de COVID-19, les partenaires des activités de relèvement rapide et de subsistance ont fourni un large éventail de moyens de subsistance au cours de la période considérée. Par exemple, les programmes de travail contre rémunération ont généré des revenus tout en soutenant la remise en état d'infrastructures civiles essentielles, telles que les écoles et les hôpitaux, et en offrant la possibilité de fabriquer localement des articles essentiels, comme les masques. Les organismes des Nations Unies ont également créé des débouchés commerciaux et appuyé l'entrepreneuriat. Le HCR a permis à 2 720 personnes de créer une entreprise et a dispensé une formation professionnelle à 1 930 personnes. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a soutenu 1 590 entreprises rurales, au bénéfice de 7 950 personnes. Grâce au soutien du PNUD et de l'UNRWA, 7 980 personnes vivant dans 12 provinces dans les zones contrôlées par le Gouvernement ont occupé des emplois temporaires, tandis que 2 460 personnes ont bénéficié d'offres d'emplois réguliers, dont 56 ménages dirigés par des femmes. La FAO a fourni du fourrage à 6 960 personnes à Alep, aidé 54 000 personnes à Alep, Hassaké et Deïr el-Zor à élargir leurs cheptels et formé 890 personnes à l'agriculture sensible aux enjeux traditionnels, au jardinage scolaire et à la gestion de l'irrigation. L'UNICEF a fourni des transferts mensuels en espèces à 6 300 familles comptant des enfants handicapés. Grâce à l'aide transfrontalière dans les provinces d'Edleb et d'Alep, les partenaires des activités de relèvement rapide et de subsistance ont proposé des emplois à court terme à 1 750 personnes dans 14 sous-districts, ont aidé 1 500 personnes à créer une entreprise dans 17 sous-districts et ont formé 3 500 personnes dans 15 sous-districts.

41. Les partenaires des activités de relèvement rapide et de subsistance ont également soutenu la réhabilitation d'infrastructures civiles essentielles afin de renforcer les services de base. Le PNUD a remis en état deux écoles accueillant 650 enfants, une clinique et des parties du réseau d'assainissement à Deïr el-Zor, une clinique à Alep ainsi que des infrastructures liées à la pêche à Tartous. Le PNUD a en outre enlevé 8 550 tonnes de déchets solides dans 33 quartiers d'Alep et de Tartous. Grâce à l'aide transfrontalière, les partenaires des activités de relèvement rapide et de subsistance ont réhabilité 2 marchés dans le sous-district d'Ariha, enlevé 12 000 mètres cube de débris et de déchets dans 5 sous-districts, réhabilité 1 établissement scolaire dans la province d'Alep et deux établissements de soins à Daret Izzé (province d'Edleb). En outre, 1 629 foyers ont pu de nouveau accéder aux services de base tels que l'électricité, l'eau et les systèmes d'assainissement.

42. Plusieurs projets de relèvement rapide et de subsistance visaient à renforcer la cohésion sociale au niveau communautaire. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, le PNUD a soutenu 13 initiatives ciblant 1 900 personnes afin de favoriser la cohésion sociale. Les partenaires des activités de relèvement rapide et de subsistance ont également soutenu la cohésion sociale au moyen d'une assistance

transfrontalière en organisant 30 initiatives d'engagement communautaire et civique dans huit sous-districts des provinces d'Alep et d'Edleb.

### **Accès humanitaire**

43. Pour fournir une aide humanitaire, les organismes des Nations Unies et tous leurs partenaires humanitaires doivent pouvoir bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes qui sont dans le besoin sur tout le territoire de la République arabe syrienne. L'action humanitaire fondée sur des principes repose sur la capacité d'étudier les besoins et de fournir une aide, d'en assurer le suivi et d'en évaluer les effets de manière indépendante, notamment en dialoguant régulièrement et directement avec les personnes touchées. Les conditions d'accès dans le pays sont complexes, du fait de la diversité des zones géographiques et des services qui nécessitent des modalités opérationnelles variées. Plus de 1 800 membres du personnel des Nations Unies sont en poste dans le pays et plus de 600 sont déployés dans des pôles humanitaires situés hors de Damas (Alep, Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous). Par ailleurs, 3 610 membres du personnel de l'UNRWA sont déployés dans tout le pays. Cette présence décentralisée du personnel des Nations Unies accroît sa proximité avec les populations touchées et sa capacité d'accéder à ces populations. Dans toute la République arabe syrienne, l'aide est distribuée et orchestrée principalement par des acteurs nationaux, notamment des organisations non gouvernementales et le Croissant-Rouge arabe syrien.

44. L'analyse des conditions d'accès allie aspects quantitatifs et qualitatifs, en s'appuyant, pour chaque modalité d'intervention, sur des rapports d'ensemble d'organismes des Nations Unies ainsi que d'organisations non gouvernementales internationales et nationales. Au regard du paysage complexe dans lequel se déroulent les opérations humanitaires, les données démontrent un degré global d'amélioration de l'accès humanitaire dans tout le pays, montrant que 62 % des personnes qui sont dans le besoin (soit 8,3 millions de personnes) vivent dans des zones où les contraintes d'accès sont faibles, 35 % (soit 4,7 millions de personnes) vivent dans des zones où les contraintes d'accès sont modérées et 3 % (soit 400 000 personnes) vivent dans des zones où les contraintes d'accès sont élevées. Les données indiquent également une hausse de l'approbation de la mission et une présence physique prolongée des membres de l'équipe de pays pour l'action humanitaire dans le nord-est et à Deïr el-Zor. Néanmoins, les dynamiques liées au conflit continuent de se ressentir sur l'accès, la présence de mines et d'engins non explosés étant la contrainte d'accès la plus importante.

#### *Accès dans les zones contrôlées par le Gouvernement*

45. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, l'accès à certaines populations et enclaves pour lesquelles des autorisations administratives et de sécurité sont nécessaires est toujours difficile, notamment en ce qui concerne Chafouniyé, Meïdaa et Kafr Batna dans la Ghouta orientale et Beït Jinn et Mazraat Beït Jinn dans la partie ouest de Rif-Damas.

46. Dans le sud du pays, des pilonnages et des affrontements au sol dans certaines parties de la province de Deraa ont entravé la mobilité des équipes des Nations Unies et leurs possibilités d'accès. En août, les partenaires humanitaires ont signalé des restrictions d'accès, notamment des fermetures de routes, qui ont entravé l'acheminement d'une large gamme de services d'aide essentielle aux personnes déplacées et empêché le traitement des blessés à Deraa el-Balad. Suite à un accord conclu le 6 septembre entre les parties, certains partenaires humanitaires ont repris leurs opérations. Le 10 septembre, l'aide alimentaire régulière du PAM dans la province de Deraa a repris et des rations alimentaires suffisantes destinées à quelque

263 050 personnes ont été expédiées. Chaque mois, le PAM continue de fournir une aide alimentaire globale à 450 000 personnes.

47. Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs ont continué de se rendre sur le terrain, aux côtés d'organisations non gouvernementales nationales et du Croissant-Rouge arabe syrien, pour effectuer des missions d'évaluation et de surveillance ainsi que de soutien logistique et administratif. Entre le 1<sup>er</sup> août et le 20 septembre, 2 097 mouvements ont eu lieu au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale, soit une augmentation de 7 % par rapport à juin et juillet lorsque 1 960 missions de ce type s'étaient déroulées (voir tableau 3)<sup>1</sup>.

Tableau 3

**Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale<sup>a</sup> depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par type : 1<sup>er</sup> août au 20 septembre 2021**

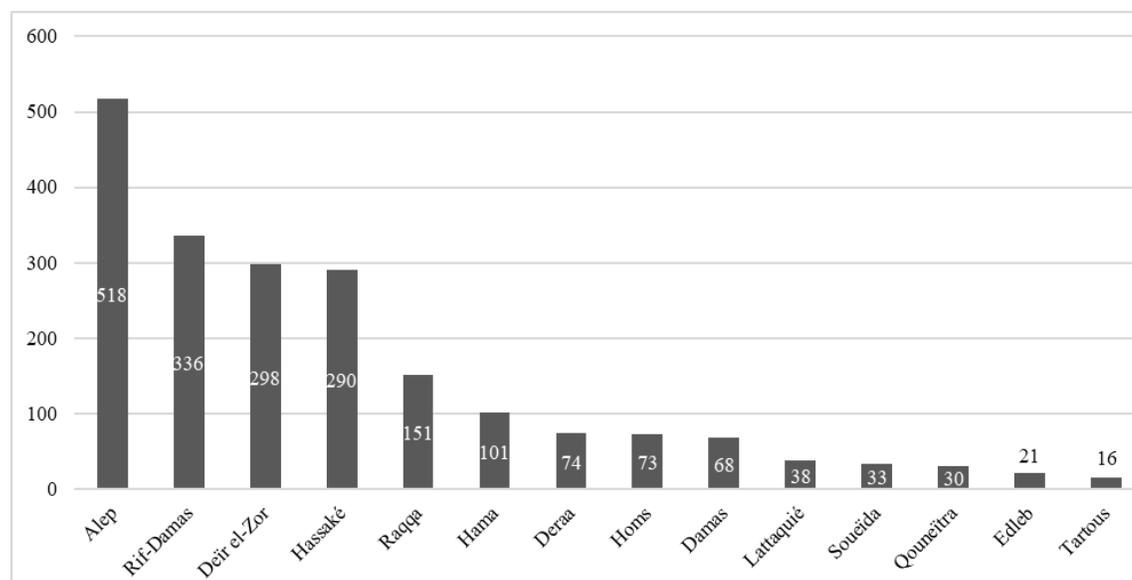
<i>Type de mission</i>	<i>Autorisation générale</i>	<i>Approbation de programmes</i>	<i>Nombre total</i>
Missions d'évaluation	41	4	45
Missions d'escorte des convois d'aide	876	25	901
Missions de surveillance	1 082	0	1 082
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	69	0	69
<b>Total</b>	<b>2 068</b>	<b>29</b>	<b>2 097</b>

*Note* : Le nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale n'inclut pas les missions effectuées par des contrôleurs tiers de l'OMS du 1<sup>er</sup> août au 20 septembre 2021.

<sup>a</sup> Les missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale ne nécessitent pas l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères.

<sup>1</sup> Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs opérant dans les centres humanitaires hors de Damas obtiennent une « autorisation générale » pour pouvoir se déplacer dans le cadre des activités prévues au titre des programmes, ce qui permet un accès régulier et réduit les exigences bureaucratiques.

Figure II  
**Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par province : 1<sup>er</sup> août au 20 septembre 2021**



48. En ce qui concerne les missions nécessitant l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères, l'ONU a présenté 218 nouvelles demandes, dont 182 (83 %) ont été approuvées (voir tableau 4). Ce chiffre tient compte du délai de réponse de 10 jours du Ministère des affaires étrangères et ne prend pas en compte les demandes qui ont été soumises mais qui sont toujours en cours de traitement.

Tableau 4  
**Missions à l'intérieur de la République arabe syrienne nécessitant l'approbation expresse du Ministère des affaires étrangères : 1<sup>er</sup> août au 20 septembre 2021**

Type de demande	Nombre de demandes	Nombre de demandes approuvées	Pourcentage de demandes approuvées
Missions d'évaluation	45	35	78
Missions d'escorte des convois d'aide	20	18	90
Missions de surveillance	90	66	73
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	30	30	100
Missions d'évaluation des engins explosifs	33	33	100
<b>Total</b>	<b>218</b>	<b>182</b>	<b>83</b>

*Note* : Les missions du personnel des Nations Unies qui ont pour point de départ Damas ou qui traversent les lignes de front nécessitent l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères. Des organismes des Nations Unies ont présenté une demande pour 14 missions supplémentaires au cours de la période considérée, toutes sont actuellement en cours de traitement. Les chiffres figurant dans le tableau 4 reposent sur les données internes communiquées par les organismes des Nations Unies et correspondent aux demandes faites et aux autorisations obtenues durant la période considérée dans le présent rapport (août à septembre). Des différences sont donc possibles par rapport aux chiffres consignés par le Gouvernement de la République arabe syrienne, avec lequel des pourparlers sont en cours pour aligner les méthodes suivies.

*Accès dans le nord-ouest de la République arabe syrienne à travers les lignes de front*

49. Dans le nord-ouest du pays, le PAM a acheminé une livraison d'aide alimentaire et nutritionnelle le 31 août depuis la ville d'Alep (province d'Alep), contrôlée par le Gouvernement, jusqu'à un entrepôt dans la ville de Sarmada (province d'Idlib), sous le contrôle de l'opposition. L'aide fournie suffit à pourvoir aux besoins de 43 500 personnes pendant un mois. Les distributions devraient commencer en octobre. C'est la première fois depuis 2017 que l'aide humanitaire atteint le nord-ouest du pays depuis les zones contrôlées par le Gouvernement. L'UNICEF a également fourni un soutien à travers les lignes de front pour ce qui est des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, ciblant 130 000 personnes dans les zones non contrôlées par le Gouvernement à Idlib grâce à un partenariat avec le secteur privé.

50. L'ONU a continué de dialoguer avec les parties concernées au sujet de l'assistance supplémentaire à acheminer vers le nord-ouest à travers les lignes de front depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, notamment au moyen de convois interorganisations acheminés à travers les lignes de front. Toutefois, il reste des difficultés à surmonter pour maintenir des opérations durables de ce type dans le nord-ouest du pays : il faut notamment trouver une modalité de distribution appropriée, acceptable à la fois par le Gouvernement et les parties concernées dans le nord-ouest, et obtenir des garanties de sécurité de la part des parties sur le terrain.

*Accès dans le nord-est de la République arabe syrienne à travers les lignes de front*

51. Dans le nord-est de la République arabe syrienne, l'ONU et les partenaires humanitaires ont pu maintenir un accès humanitaire régulier et soutenu dans la plupart des secteurs de la province de Hassaké et dans certaines zones de la province de Raqqa.

52. Les efforts faits pour fournir une assistance médicale suffisante et durable aux régions du nord-est qui échappent au contrôle du Gouvernement se sont poursuivis. En août et en septembre, l'OMS a acheminé trois convois à travers les lignes de front, dont un convoi routier et deux ponts aériens, transportant 57 360 kilogrammes d'aide suffisante pour administrer 56 285 traitements et prendre en charge 18 092 cas de traumatismes. Les convois comprenaient une série d'articles médicaux ainsi que des vaccins, dont 8 360 doses de vaccins contre la COVID-19, qui ont été livrés à 77 centres de soins de santé primaires et 19 hôpitaux. Les fournitures destinées aux hôpitaux ont été livrées directement par l'OMS, tandis que celles destinées aux centres de soins de santé primaires ont été livrées par l'intermédiaire de partenaires ainsi que par les autorités sanitaires dans les régions de Hassaké, Deir el-Zor et Tabqa. Les fournitures de l'OMS acheminées à travers les lignes de front ont été choisies en fonction des évaluations des besoins, menées conjointement avec les partenaires de la santé qui œuvrent dans le nord-est. L'OMS n'a signalé aucun problème opérationnel ou logistique majeur au sujet de ces livraisons. Bien que l'ONU ait continué d'intensifier l'acheminement de fournitures médicales à travers les lignes de contrôle vers le nord-est, les besoins restent supérieurs aux capacités de réponse. Les organisations non gouvernementales qui soutiennent plus de 110 établissements de soins dans le nord-est du pays ont continué à essayer des retards dans la mise en place de chaînes d'approvisionnement fiables, ce qui a entraîné des pénuries de médicaments essentiels tels que les médicaments pédiatriques, l'insuline et les médicaments contre les maladies cardiovasculaires et la tuberculose, ainsi qu'une pénurie de fournitures de laboratoire et de traitement contre la malnutrition aiguë. Les services de santé ont continué à pâtir des difficultés d'accès et des effets du sous-investissement.

53. Au cours de la période considérée, le PAM a fourni une aide alimentaire mensuelle à quelque 598 800 personnes dans les zones non contrôlées par le Gouvernement dans le nord-est de la République arabe syrienne. Toutes les denrées alimentaires distribuées par le PAM dans ces zones ont été livrées à partir de ses entrepôts en République arabe syrienne, puis envoyées à ses partenaires coopérants pour qu'ils se chargent de la distribution. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a livré, avec l'appui d'organisations non gouvernementales partenaires, des articles de première nécessité à plus de 15 000 bénéficiaires dans le nord-est. L'UNICEF a administré des vaccins contre la COVID-19 à plus de 9 600 personnes de part et d'autre des lignes de front, a fait des examens de contrôle à plus de 28 000 enfants pour dépister la malnutrition aiguë et inoculé des vaccins de routine à 29 000 enfants. Elle a également fourni à des milliers de personnes vulnérables dans le nord-est du pays des produits non alimentaires et un soutien en matière d'éducation et de protection ainsi que de services d'eau, d'hygiène et d'assainissement.

54. D'autres zones, notamment celles de Manbej et d'Aïn el-Arab, sont restées difficiles d'accès pour les organismes des Nations Unies depuis Damas, aucun accord n'ayant été conclu entre les parties en présence. Malgré ces difficultés, l'UNICEF a apporté son soutien aux vaccinations de routine de part et d'autre des lignes de front et aux services de vaccination contre la COVID-19 dans les districts d'Aïn el-Arab et de Manbej. En outre, il a fourni des services d'eau, d'hygiène et d'assainissement à 25 000 personnes dans 12 camps. L'ONU continue d'examiner les options envisageables pour ouvrir un accès à la zone de Ras el-Aïn-Tell Abiad par la ligne de front.

55. Le plus récent convoi humanitaire de l'ONU à avoir atteint Roukban depuis l'intérieur du pays a été acheminé en septembre 2019. L'accès des camions commerciaux, empruntant des routes informelles, a été sporadique. Depuis que le Gouvernement jordanien a décidé, en mars 2020, de fermer la frontière pour endiguer la propagation de la COVID-19, les patients de Roukban ayant besoin de soins médicaux ne peuvent plus accéder à la clinique de l'ONU située du côté jordanien. Les patients se trouvant dans un état grave continuent d'être envoyés à Damas, en coordination avec le Croissant-Rouge arabe syrien, mais ceux qui sont partis pour obtenir un traitement n'ont pas été autorisés à revenir dans la région de Roukban. Dans le cadre de la coopération que l'ONU entretient avec les parties pour parvenir à des solutions durables, sûres et dignes pour les civils vivant à Roukban, l'ONU a appuyé une mission, aux côtés du Croissant-Rouge arabe syrien, chargée d'assister les départs volontaires des familles qui avaient exprimé le désir de quitter Roukban et demandé de l'aide pour le faire. Le 11 septembre, un convoi de cinq camions est entré à Roukban pour aider les familles concernées à partir volontairement. Toutes les parties prenantes concernées avaient donné des autorisations et fourni des assurances quant à la sécurité des conducteurs et celle des familles en partance. À l'intérieur de Roukban, un petit groupe d'individus a fait obstruction au convoi et a agressé un chauffeur. En conséquence, la mission a été annulée.

#### *Accès en République arabe syrienne à travers la frontière*

56. Les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires ont continué de s'efforcer de remédier aux problèmes logistiques et opérationnels que pose la réduction à un du nombre de points de passage frontalier autorisés par suite de l'adoption des résolutions [2533 \(2020\)](#) et [2585 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité. Toute l'aide humanitaire des Nations Unies dans le nord-ouest du pays continue d'être acheminée par le point de passage de Bab el-Haoua, 486 camions d'aide humanitaire y ayant transité depuis l'entrée en vigueur de la résolution [2585 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité. Le nombre de camions qui ont traversé le point de passage en août est moins élevé que pour la période précédente en raison du prépositionnement à grande échelle

de fournitures qui avait été fait en prévision de l'expiration de la résolution 2533 (2020) du Conseil. Les livraisons transfrontalières devraient à nouveau sensiblement augmenter dans les mois à venir, à l'aune des besoins massifs recensés dans le nord-ouest de la République arabe syrienne.

57. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020) et 2585 (2021). Le Mécanisme a inspecté 13 convois et vérifié qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires, lesquels avaient été répartis entre 470 camions entrés en République arabe syrienne depuis la Turquie, tous par le point de passage de Bab el-Haoua. Ces convois portent à 50 302 le nombre total de camions contrôlés depuis le début des opérations (40 330 acheminés par Bab el-Haoua, 5 268 par Bab el-Salam, 4 595 par Ramta et 109 par Yaaroubiyé). Le contenu des chargements n'a suscité aucune inquiétude et leur caractère humanitaire n'a pas été mis en doute. L'ONU a donné un préavis de 48 heures au Gouvernement syrien à chaque fois qu'un camion franchissait la frontière, l'informant des articles humanitaires à livrer, du nombre de camions, de l'organisme des Nations Unies concerné et du district de destination. Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part du Gouvernement turc.

### Visas et enregistrements

58. Les organismes des Nations Unies ont continué de coopérer avec le Gouvernement syrien pour que les visas nécessaires soient délivrés en temps voulu à leur personnel (voir tableau 5).

Tableau 5

#### **Demandes de visas présentées par les organismes des Nations Unies : 1<sup>er</sup> août au 25 septembre 2021**

<i>Type de demande</i>	<i>Nombre de demandes</i>	<i>Nombre de demandes approuvées</i>	<i>Nombre de demandes rejetées</i>	<i>Nombre de demandes en instance</i>
Demandes de visas présentées pendant la période considérée	98 <sup>a</sup>	52	1	38
Demandes de renouvellement de visas présentées pendant la période considérée	139	108	–	31
Demandes de visas en instance présentées avant la période considérée	73	27	2	44
Demandes de renouvellement de visas en instance présentées avant la période considérée	62	50	0	12

<sup>a</sup> L'ONU a retiré sept demandes en instance présentées avant la période considérée.

59. En tout, 41 organisations non gouvernementales internationales sont habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.

### Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux

60. L'ONU et les organisations non gouvernementales ont continué d'exécuter leurs programmes dans des secteurs qui connaissent des affrontements fréquents entre les parties au conflit, des frappes aériennes et des échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et autres attaques. Le personnel humanitaire intervient également dans des

secteurs qui sont fortement contaminés par des restes explosifs de guerre, y compris des munitions non explosées, et des mines terrestres.

61. D'après les informations disponibles, des centaines d'agents humanitaires ont été tués depuis le début du conflit, parmi lesquels 22 fonctionnaires de l'ONU ou d'organismes des Nations Unies, dont 20 membres du personnel de l'UNRWA, 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. De nombreux employés d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales ont également été tués.

62. Au total, 15 fonctionnaires d'organismes ou programmes des Nations Unies (tous de l'UNRWA) étaient détenus ou portés disparus à la fin de la période considérée, dont un membre du personnel arrêté en septembre.

### III. Observations

63. En septembre, une triste annonce nous a rappelé la souffrance et les pertes atroces que subit le peuple syrien. La Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a confirmé que plus de 350 000 personnes identifiées avaient été tuées pendant la première décennie du conflit. Plus d'une personne sur 13 était une femme et près d'une personne sur 13 était un enfant. Ces chiffres sont certainement bien au-dessous du nombre réel de morts, les disparitions forcées ou les personnes disparues n'étant pas prises en compte.

64. Les hostilités en cours, l'enlisement de la crise économique, les pénuries d'eau et la pandémie de COVID-19 continuent de plonger des millions de Syriennes et de Syriens déjà vulnérables dans une crise encore plus profonde. Les besoins dépassent de loin les ressources disponibles alors que, partout dans le pays, la population peine quotidiennement à joindre les deux bouts. Les populations tiennent absolument à reprendre le cours de leur vie, mais pour ce faire, il est absolument crucial que le conflit cesse, que ces populations bénéficient d'une aide vitale, qu'un soutien soit apporté au relèvement rapide et que les droits humains soient respectés. Il incombe à toutes les parties concernées de multiplier les efforts pour offrir aux Syriennes et aux Syriens dans le besoin une vie plus digne et une lueur d'espoir pour l'avenir.

65. Nonobstant l'accord de cessez-le-feu conclu en mars 2020 dans le nord-ouest et les accords locaux plus récents dans le sud du pays, des civils continuent d'être tués et blessés et des dizaines de milliers de personnes ont été déplacées au cours de la période considérée. Il est consternant de constater que la vie des civils est allègrement méprisée. Toutes les parties au conflit doivent respecter et protéger les civils et les infrastructures civiles conformément au droit international humanitaire et au droit des droits de l'homme et prendre toutes les précautions possibles pour éviter, et en tout état de cause, minimiser, les pertes accidentelles en vies humaines parmi la population civile, les blessures qui pourraient être causées aux civils et les dommages occasionnés aux biens de caractère civil. Je rappelle à tous les États, en particulier à ceux qui ont une influence directe sur les parties au conflit, qu'ils sont tenus de prendre des mesures actives pour assurer le respect du droit international humanitaire, y compris en ce qui concerne la protection des civils.

66. Je me félicite qu'une aide alimentaire et nutritionnelle ait été acheminée à travers les lignes de front dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, la première mission de ce type depuis 2017. Ces progrès constituent une étape essentielle vers l'élargissement de l'intervention humanitaire globale, les besoins ne cessant de croître. Toutefois, bien que l'ONU poursuive ses efforts pour renforcer l'accès aux régions du nord-ouest depuis l'intérieur du pays, les convois acheminés à

travers les lignes de front, aussi réguliers soient-ils, ne pourront jamais rivaliser en taille ni en importance avec les opérations transfrontalières. S'agissant des opérations transfrontalières durables dans le nord-ouest du pays, il faut en outre trouver une modalité de distribution appropriée, acceptable à la fois par le Gouvernement de la République arabe syrienne et par les parties concernées dans le nord-ouest, et obtenir des garanties de sécurité de la part des parties sur le terrain. L'ONU poursuivra les efforts qu'elle mène en ce sens. Comme cela est décrit en détail dans le présent rapport, l'assistance transfrontalière reste le noyau dur de l'intervention humanitaire, l'idée étant de garantir que l'aide atteigne de manière efficace et transparente les millions de personnes dans le besoin dans cette région. Un système de suivi solide et des mesures de surveillance rigoureuses sont en place pour garantir l'intégrité de toutes les livraisons et distributions. En bénéficiant d'un meilleur accès et d'une base de financement élargie, l'ONU pourrait faire davantage pour aider le nombre croissant de personnes dans le besoin. Je demande de nouveau à toutes les parties au conflit de permettre, conformément au droit international humanitaire, aux secours humanitaires d'atteindre rapidement et sans entrave les civils qui en ont besoin, et ce de manière impartiale et sans aucune distinction de caractère défavorable.

67. La COVID-19 demeure une source de préoccupation majeure dans toute la République arabe syrienne. Dans le nord-ouest, le variant Delta a causé une flambée qui submerge un système de santé déjà saturé. Les cas ont également accentué la pression sur le système de santé dans le nord-est et dans tout le pays. La campagne de vaccination se poursuit, mais je reste profondément préoccupé par le fait que seulement 1,6 % de la population affiche un parcours vaccinal complet. Il demeure essentiel d'acheminer en temps voulu des vaccins contre la COVID-19 en République arabe syrienne en utilisant toutes les modalités d'accès. J'insiste une nouvelle fois sur l'importance d'augmenter drastiquement l'ampleur et le rythme des vaccinations afin de protéger les vies et les moyens de subsistance.

68. En mars 2020, j'ai plaidé en faveur de la levée des sanctions qui pourraient entraver l'accès aux fournitures médicales essentielles, au soutien sanitaire dans la lutte contre la COVID-19 ou aux denrées alimentaires en République arabe syrienne. Il est encourageant de constater qu'un dialogue technique entre les États Membres concernés et les acteurs humanitaires est en cours au sujet des sanctions et des opérations humanitaires ayant trait à la République arabe syrienne. J'espère que les parties concernées pourront trouver des moyens de s'attaquer aux problèmes entravant l'action de plusieurs intervenants humanitaires dans le pays pour ce qui est de l'accès à des services financiers fiables et appropriés.

69. L'Envoyé spécial continue d'œuvrer pour faire en sorte que les personnes arbitrairement privées de liberté soient libérées unilatéralement, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes malades, l'objectif étant de jeter les bases d'une justice crédible, de la transparence, d'une véritable réconciliation et d'une paix durable. La majorité de ces personnes étant détenues par le Gouvernement de la République arabe syrienne, j'exhorte le Gouvernement et les autres parties à donner des informations sur le sort des personnes qu'ils détiennent et l'endroit où elles se trouvent, et à permettre aux organismes humanitaires et de défense des droits humains d'accéder à tous les lieux de détention. Toutes les personnes en détention doivent recevoir notification, dans le plus court délai, de toute accusation portée à leur encontre, bénéficier d'un procès équitable et rapide et être immédiatement libérées s'il s'avère qu'elles sont détenues de manière arbitraire. Les décès en détention devraient faire l'objet d'une enquête rapide et transparente, les responsables doivent être traduits en justice et les familles des défunts doivent être informées et indemnisées en cas de décès provoqué par un acte illicite.

70. L'impunité continue des violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire demeure extrêmement préoccupante. Les auteurs de tels crimes doivent répondre de leurs actes. Je demande à toutes les parties au conflit, en particulier au Gouvernement syrien, ainsi qu'à tous les États, à la société civile et aux organismes des Nations Unies, de coopérer pleinement avec le Mécanisme international impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, notamment en fournissant les informations et les documents voulus. Amener les auteurs de graves violations du droit des droits humains et du droit international humanitaire et d'atteintes à ces droits à répondre de leurs actes est une obligation juridique ; c'est aussi la clé de l'instauration d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.

71. Eu égard aux graves préoccupations qui ont été exprimées à maintes reprises au sujet de la protection des civils et d'autres questions relatives aux droits humains en République arabe syrienne, j'exhorte de nouveau le Gouvernement de la République arabe syrienne à coopérer avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, conformément aux résolutions [S-18/1](#) et [19/22](#) du Conseil des droits de l'homme, notamment en mettant en place une présence sur le terrain destinée à protéger et à promouvoir les droits humains.

72. L'Envoyé spécial poursuit ses efforts alors qu'il s'apprête à convoquer une sixième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle et qu'il s'emploie à instaurer un processus politique plus large ayant pour assises une diplomatie internationale constructive, l'objectif étant de favoriser les progrès politiques nécessaires à l'application de tous les aspects de la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. La mise en place de mesures concrètes, mutuelles et réciproques pourrait contribuer à faire avancer le processus politique. Je compte sur l'engagement continu des interlocuteurs syriens, régionaux et internationaux avec mon Envoyé spécial. Le sort des civils oblige toutes les parties concernées à poser des actes concrets allant dans le sens d'une paix durable pour le peuple syrien, qui endure des souffrances indicibles depuis bien trop longtemps.

## Annexe I

### **Attaques contre des civils, enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en août et en septembre 2021\***

#### **Province d'Edleb**

- Le 24 août, deux garçons ont été tués et deux filles ont été blessées lors de la détonation d'un engin jusqu'alors non explosé sur un terrain agricole près du village de Saouaghiyé, dans les faubourgs nord d'Edleb.
- Le 7 septembre, sept civils, dont une femme, deux filles et deux garçons, ont été blessés lorsqu'une frappe aérienne s'est abattue sur une maison située à proximité du camp de déplacés de Maryam, près de la ville de Maarret Misrin, dans les faubourgs nord d'Edleb.
- Le 7 septembre, quatre civils, dont une femme et un garçon, ont été tués lors de frappes terrestres qui ont touché un quartier résidentiel de la ville d'Edleb.
- Le 8 septembre, un garçon et sa mère ont été blessés lors d'une frappe terrestre qui a endommagé un bâtiment résidentiel dans le village de Maraayan, dans les faubourgs sud d'Edleb.

#### **Province d'Alep**

- Le 5 août, deux hommes ont été tués et deux hommes ont été blessés dans une frappe terrestre qui a touché le village de Hazouan, dans les faubourgs est d'Alep.
- Le 5 août, six civils, dont une femme et un garçon, ont été blessés lors de plusieurs frappes terrestres qui ont touché la ville de Bab.
- Le 6 août, 12 civils, dont deux femmes, quatre garçons et deux filles, ont été blessés à la suite de frappes terrestres qui se sont abattues sur la ville de Bab, dans les faubourgs est d'Alep.
- Le 23 août, sept civils, dont six hommes et un garçon, ont été blessés lorsqu'un véhicule piégé a explosé dans la ville d'Izaz situées dans les faubourgs nord d'Alep.
- Le 1<sup>er</sup> septembre, deux garçons ont été tués lors de l'explosion d'une mine terrestre dans le village de Siftik, dans les faubourgs du nord-ouest d'Alep.
- Le 16 septembre, une femme civile a été arrêtée par la police locale dans la ville d'Afrin, dans les faubourgs du nord-ouest d'Alep. Les raisons de son arrestation et de sa détention données à sa famille restent obscures. On ne sait actuellement pas ce qu'il est advenu d'elle.
- Le 17 septembre, huit hommes civils ont été blessés lorsqu'un engin explosif improvisé à déclencheur magnétique a explosé dans la ville de Bab, en périphérie est d'Alep.

---

\* La présente liste est représentative des sujets d'inquiétude relatifs aux droits humains traités dans le rapport. Toutefois, en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux de sources crédibles ou fiables dans de nombreuses zones touchées par le conflit, il est de plus en plus difficile d'établir la véracité des faits. La liste, qui ne recense que ceux d'entre eux qui ont été signalés au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et confirmés conformément à la méthode de celui-ci, ne devrait pas être considérée comme exhaustive.

### **Province de Hassaké**

- Le 8 août, deux hommes et une femme ont été blessés par balle par des assaillants non identifiés dans la phase n° 1 du camp de Hol, situé dans les faubourgs est de Hassaké.
- Le 17 août, une femme a été tuée et cinq civils, dont deux garçons, une fille et une femme, ont été blessés lorsque plusieurs frappes terrestres ont touché la ville d'Abou Rasseïn, dans les faubourgs nord de Hassaké.
- Le 25 août, un homme a été tué par balle par des assaillants non identifiés dans la phase n° 1 du camp de Hol, situé dans les faubourgs est de Hassaké.
- Le 25 août, le corps d'une femme a été découvert dans le camp de Hol. Des assaillants non identifiés l'avaient abattue.
- Le 18 septembre, un homme a été arrêté dans la ville de Ras el-Aïn, dans les faubourgs ouest de Hassaké, et serait mort en détention quelques jours plus tard.

### **Province de Hama**

- Le 7 août, trois garçons et une fille ont été tués et six autres civils, dont une femme, deux filles et deux garçons, ont été blessés à la suite d'une frappe terrestre qui a touché les abords de leur maison dans le village de Qastoun el-Gharbi, dans les faubourgs ouest de Hama.

### **Province de Deraa**

- Le 2 août, une jeune fille a été blessée par une frappe terrestre qui a touché la zone du camp de Deraa, dans la ville de Deraa.
- Le 6 août, un civil a été blessé lorsque plusieurs frappes terrestres ont touché la ville de Nahté, dans les faubourgs est de Deraa.
- Le 14 août, trois civils, dont une femme et un garçon, ont été blessés lorsque plusieurs frappes terrestres ont touché la ville de Jassem, dans faubourgs nord de Deraa.
- Le 23 août, un homme a été tué lorsqu'une frappe terrestre a touché la zone de Deraa el-Balad dans la ville de Deraa.
- Le 27 août, les écoles Safsaf et Aïn Karem, situées dans le camp de Deraa ont été endommagées lorsque plusieurs frappes terrestres ont touché la ville de Deraa.
- Le 27 août, une femme a été tuée et six autres civils, dont une femme, ont été blessés lorsque des frappes terrestres ont touché Tafas, dans les faubourgs ouest de Deraa.
- Le 28 août, un garçon et deux filles ont été tués et leur mère a été blessée lorsque des munitions non explosées ont éclaté près de leur maison, entre les villes de Qarfa et d'Ibtaa, dans les faubourgs nord de Deraa.
- Le 29 août, deux hommes ont été tués après qu'une frappe terrestre a touché Deraa el-Mahatta, dans la ville de Deraa.
- Le 29 août, deux femmes ont été tuées et quatre civils ont été blessés après que plusieurs frappes terrestres se sont abattues sur la ville de Jellin, dans les faubourgs ouest de Deraa.

- Le 30 août, trois civils, dont une fille de neuf ans et sa mère, ont été blessés après que plusieurs frappes terrestres ont touché le quartier de Deraa el-Mahatta, dans la ville de Deraa.
- Le 30 août, un civil a été blessé par une autre frappe terrestre dans la zone de Deraa el-Mahatta dans la ville de Deraa.
- Le 3 septembre, un homme a été tué par des tirs isolés alors qu'il travaillait sur des terrains agricoles près de Tafas, dans les faubourgs ouest de Deraa.
- Le 8 septembre, un homme a été tué par la détonation d'une munition jusqu'alors non explosée devant sa maison dans le quartier de Deraa el-Balad à Deraa.
- Le 8 septembre, un homme a été blessé lorsqu'une frappe terrestre a touché la ville de Tassil, dans les faubourgs ouest de Deraa.
- Le 10 septembre, deux garçons ont été blessés lorsqu'une frappe terrestre a touché les abords de leur maison dans la ville de Tassil, dans les faubourgs ouest de Deraa.

#### **Province de Deïr el-Zor**

- Le 11 août, deux hommes ont été tués par lorsqu'une mine terrestre a explosé dans la ville de Daouayer, dans la partie est de la province.
- Le 25 août, un civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule dans la ville de Bsiré, dans la partie est de la province.
- Le 29 août, trois hommes civils ont été tués et un homme civil a été blessé lors de l'explosion d'une mine terrestre près de la ville de Daouayer, dans la partie est de la province.
- Le 5 septembre, un garçon a été tué et deux autres garçons ont été blessés par, semble-t-il, l'explosion d'une mine terrestre dans une zone agricole du village d'Izba, dans la partie est de la province.

#### **Province de Raqqa**

- Le 4 août, quatre civils, dont deux filles et un garçon, ont été tués et une femme et une fille ont été blessées par l'impact de plusieurs frappes terrestres dans le village de Safaouïyé, dans la partie nord de la province.
- Le 6 septembre, un civil a été blessé lorsque plusieurs frappes terrestres ont touché le village de Khaldiyé, dans la partie nord de la province.
- Le 8 septembre, un homme aurait été enlevé et passé à tabac dans la ville de Soulouk, dans le district de Tell Abiad. Il a été relâché par la suite.

## **Annexe II**

### **Liste des partenaires humanitaires des Nations Unies participant aux opérations transfrontalières**

1. AFAQ
2. ATAA Humanitarian Relief Association
3. Agence d'aide à la coopération technique et au développement
4. Al Resala Foundation
5. Al Sham Humanitarian Foundation
6. Al-Ameen for Humanitarian Support
7. Alseeraj for Development & Healthcare
8. BAHAR
9. BINAA for Development
10. Basma for Relief and Development
11. Basmeh & Zeitoonah for Relief and Development
12. Big Heart
13. Bonyan
14. CARE International
15. Children of One World
16. Deutsche Welthungerhilfe e.V. (German Agro Action)
17. Doctors of the World Turkey
18. GOAL
19. Ghiras Al Nahda
20. Global Communities
21. Hand in Hand for Aid and Development
22. Handicap International
23. Hope Revival Organization
24. Human Appeal Turkey
25. Foundation for Human Rights and Freedoms and Humanitarian Relief
26. Humanitarian Initiative Association
27. Humanitarian Relief Association
28. Ihsan for Relief and Development
29. Independent Doctors Association
30. Insan Charity
31. Insani Inisiyatif Dernegi
32. International Humanitarian Relief
33. Islamic Relief Worldwide

34. KUDRA
35. Maram Foundation for Relief and Development
36. Massrat The Establishment for Human Care and Development
37. Association Medina
38. Mercy without Limits
39. Mercy-USA for Aid and Development
40. Muzun for Humanitarian and Development
41. NAS
42. Nasaem Khair
43. Conseil norvégien pour les réfugiés
44. Orange
45. Orient for Human Relief
46. POINT
47. People in Need
48. Physicians Across Continents
49. Qatar Charity
50. Société du Croissant-Rouge du Qatar
51. Partenariat REACH
52. Relief Experts Association – UDER
53. Relief International
54. Organisation SANED
55. Organisation SENED
56. Organisation SKT
57. Sadad Humanitarian Organization
58. Saed Charity Association
59. Shafak Organization
60. Développement social international
61. Solidarités International
62. Space of Peace
63. Syria Relief
64. Syria Relief and Development
65. Syrian American Medical Society Foundation
66. Syrian Engineers for Construction and Development
67. Syrian Expatriate Medical Association
68. Organisation caritative Takaful Alsham
69. HALO Trust

70. The Mentor Initiative
  71. The Syrian Association for Relief and Development
  72. Croissant-Rouge turc
  73. Ufuk for Relief and Development
  74. Union des organisations de secours et soins médicaux
  75. Violet Organization
  76. War Child Holland
  77. Watan Foundation
  78. White Hands
  79. White Hats Organization for Sustainable Development
  80. Woman Support Association
  81. Vision du monde International
  82. Yol Rehberi Insan Haklari Dernegi
-